



# GUIDE DU TRI

&

de la consommation  
responsable



communauté  
de l'auxerrois



# Pour notre vie

Penser global et agir local. Un simple slogan que l'on oublie trop souvent ? Non, un besoin que nous devons partager comme citoyens responsables. Pour notre vie.

Gâcher, nous savons le faire. Et si nous nous disions que ce n'est pas une fatalité ! Que chacune et chacun, par des gestes quotidiens, simples mais efficaces, a le pouvoir d'agir, là où il vit, ici et maintenant.



**Guy Férez,**  
président de la  
Communauté  
d'agglomération de  
l'Auxerrois

Je n'ai jamais cru dans l'écologie punitive. En revanche, j'ai pleine confiance en nous toutes et nous tous : gaspiller nos ressources, qui le veut ? Ce n'est pas affaire de morale, mais de bon sens. Le sens qui nous indique le chemin d'une vie de meilleure qualité.

---

*Ce guide fourni par la Communauté de l'Auxerrois, recense les bonnes pratiques pour trier ses déchets sans fausse note et repenser sa manière de consommer, à la fois plus écologique et plus économique.*

**Bons conseils et astuces en tout genre applicables dès maintenant !**

---

## SOMMAIRE

Tous les emballages se trient ! .....	<b>p. 4</b>
Les bons gestes pour plus de recyclage .....	<b>p. 6</b>
L'enfouissement des déchets non valorisables .....	<b>p. 8</b>
Le verre, recyclable à l'infini .....	<b>p. 10</b>
Enrichir son jardin sans frais à l'aide d'un engrais 100 % naturel .....	<b>p. 12</b>
Faciliter le réemploi et le recyclage des tissus et du cuir .....	<b>p. 14</b>
L'alternative pour les déchets non collectés en porte-à-porte .....	<b>p. 16</b>
De la collecte aux filières de traitement ...	<b>p. 18</b>
Un budget de 7 millions d'€/an .....	<b>p. 19</b>
Bien choisir ses produits .....	<b>p. 20</b>
Lutter contre le gaspillage alimentaire ....	<b>p. 22</b>



# Tous les emballages et papiers se trient !

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, tous les emballages se trient sans distinction dans l'Auxerrois, tout comme dans la majorité des intercommunalités de l'Yonne. Eco-Emballages, entreprise agréée par l'État, étendra progressivement ces nouvelles consignes à l'ensemble du territoire national d'ici 2022 afin de développer le recyclage de tous les emballages en plastique, notamment par la modernisation des centres de tri et le développement de nouveaux débouchés pour la matière recyclée.

## Attention, seuls les emballages se trient, pas les objets.

Le recyclage permet d'économiser des matières premières comme le minerai de fer, le bois, le sable, le pétrole, le gaz naturel, etc. Ce système permet également de limiter les pollutions de l'air, de l'eau ou des sols dues à l'extraction des matières premières, à leur transport et à la fabrication des produits finis.

**OBJECTIF**  
À L'HORIZON **2030 :**  
**taux de recyclage**  
des emballages en plastique **x2**



Ce logo, présent sur la plupart des emballages, signifie que les entreprises paient une taxe au profit d'Eco-Emballages pour financer la collecte, le tri et le recyclage des emballages qu'elles mettent sur le marché. Eco-Emballages verse à son tour une aide financière aux collectivités pour mettre en œuvre la collecte et le traitement des déchets d'emballage.



**MIEUX  
TRIER**



**À DÉPOSER**



Emballages en métal (y compris les couvercles des pots de confiture)



Emballages et briques en carton



Papiers, journaux et magazines



Bouteilles et flacons en plastique



Barquettes, pots et boîtes en plastique



Films en plastique



Sacs et sachets en plastique



Aérosols



Les bacs sont mis à disposition par la Communauté de l'Auxerrois. Pour en demander un, il suffit de contacter le

**N° Vert 0 800 89 2000**

(Appel gratuit depuis un poste fixe).



**À NE PAS DÉPOSER**

Seringues → **PHARMACIE**

Verre → **COLONNE À VERRE**

Mouchoirs, essuie-tout & lingettes sales → **POUBELLE ROUGE**

Objets en plastique → **POUBELLE ROUGE**

# Les bons gestes pour plus de recyclage

Les déchets recyclables, triés et déposés par les habitants dans leur bac ou sac jaune sont collectés et déposés au centre de tri d'Ormoy (89). Ils y sont triés par matériaux, de manière automatisée et manuelle, compactés en balles puis stockés, avant d'être transférés vers des filières de valorisation.



## La collecte du tri est effectuée le matin.

Les bacs (ou sacs) doivent être présentés avant 6 h. Pour connaître les jours de collecte du secteur où l'on habite, consulter le calendrier de collecte disponible sur [www.agglomeration-auxerrois.fr](http://www.agglomeration-auxerrois.fr)



## Pas de place chez soi pour un bac ?

Des sacs jaunes sont disponibles à la Communauté de l'Auxerrois à Auxerre, au 6 bis place du Maréchal Leclerc ou au 82 rue Guynemer.



## Pour les points d'apport volontaire...

Ne pas déposer d'emballages à côté des bornes. Si celles-ci venaient à être pleines, merci de bien vouloir utiliser les autres bornes du quartier, et contacter le

 **N° Vert 0 800 89 2000**

*(Appel gratuit depuis un poste fixe).*



## Pour un tri efficace des emballages :



### LES COMPACTER.

Pour qu'ils prennent moins de place possible dans le bac, il est préférable de déplier et d'aplatir les cartonnets et de compacter les cannettes et bouteilles en plastique.



### NE PAS LES LAVER.

Bien les vider suffit pour qu'ils soient recyclés facilement.



### NE PAS LES IMBRIQUER.

Leur séparation, qu'elle soit automatisée ou manuelle, n'est pas réalisable au centre de tri. Ceux imbriqués les uns dans les autres repartent donc aux ordures ménagères, ce qui implique un double coût de transport et de manutention. En revanche, les bouchons des bouteilles en plastique peuvent être laissés dessus.



Ils sont généralement "propres", à l'inverse des déchets résiduels. Le bac peut donc les recevoir sans sac, ce qui est plus économique, plus écologique et plus rapide pour le personnel des chaînes de tri.



# L'enfouissement des déchets non valorisables

Les ordures ménagères résiduelles collectées dans l'Auxerrois sont enfouies à Sauvigny-le-Bois (89). Le stockage des déchets est effectué selon un mode opératoire dit "bioréacteur" permettant d'accélérer le processus de dégradation des déchets et d'améliorer le captage du biogaz produit. Ce gaz, une fois traité de ses impuretés, est ensuite valorisé dans un réseau de chaleur.

L'ÉNERGIE PRODUITE GRÂCE AU

**biogaz** EST ÉQUIVALENTE À LA CONSOMMATION EN ÉLECTRICITÉ DE **4 000** habitants



## La collecte des déchets résiduels est effectuée le matin.



Les bacs (ou sacs) doivent être présentés avant 6 h. Pour connaître les jours de collecte du secteur où l'on habite, consulter le calendrier de collecte disponible sur [www. agglomeration-auxerrois.fr](http://www.agglomeration-auxerrois.fr)

## Pour les points d'apport volontaire...



Utiliser des sacs de 50 litres maxi. Si les bornes venaient à être pleines, merci de bien vouloir utiliser les autres bornes du quartier, et contacter le

N° Vert 0 800 89 2000

(Appel gratuit depuis un poste fixe).

MIEUX TRIER



À DÉPOSER



Ordures ménagères résiduelles



Couches, mouchoirs et serviettes en papier, etc.



Vaisselle en verre ou en porcelaine



Objets.  
Même s'ils sont en plastique, les objets ne sont pas des emballages. Ils ne doivent donc pas être déposés dans le bac de tri.



Les bacs sont mis à disposition par la Communauté de l'Auxerrois. Pour en demander un, il suffit de contacter le

N° Vert 0 800 89 2000

(Appel gratuit depuis un poste fixe).

## À NE PAS DÉPOSER

- Seringues → PHARMACIE
- Déchets de jardin → DÉCHÈTERIE
- Gravats → DÉCHÈTERIE
- Pots de peinture → DÉCHÈTERIE
- Solvants → DÉCHÈTERIE



# Le verre, recyclable à l'infini

Les bouteilles et flacons en verre, collectés aux centaines de points d'apport volontaire répartis sur le territoire, sont déposés sur une aire de stockage, avant d'être acheminés en verrerie. Ils y sont fondus dans des fours à 1550°C pour permettre la fabrication de nouveaux emballages en verre.

Plus d'une bouteille sur deux est réalisée à partir de verre recyclé. Seul bémol : la couleur du verre. Car de la collecte organisée en mélange, avec du vert, du brun et de l'incolore, ne renaît que du verre de couleur.



## Pour les points d'apport volontaire...

Rendez-vous sur [www.agglomeration-auxerrois.fr](http://www.agglomeration-auxerrois.fr) pour connaître la liste des points d'apport volontaire sur le territoire.

Pour tout renseignement, contacter le

**N° Vert 0 800 89 2000**

(Appel gratuit depuis un poste fixe).

**MIEUX TRIER**



**À DÉPOSER**



Les bouteilles



Les pots et bocaux



Les flacons de parfum

**NE PAS LES LAVER.**

**RETIRER LES BOUCHONS ET LES COUVERCLES.**



## À NE PAS DÉPOSER

Vaisselle en verre  
Vitres  
Pare-brise  
Ampoules  
Néons...



## POURQUOI NE PAS TRIER LA VAISSELLE EN VERRE ?

La composition chimique de la vaisselle en verre est différente du verre d'emballage. Le verre de table contient notamment du plomb, interdit dans la composition des emballages par la législation européenne. La vaisselle transparente est, quant à elle, réalisée à partir d'une céramique qui fond à une température beaucoup plus élevée que le verre d'une bouteille.



# Enrichir son jardin sans frais à l'aide d'un engrais 100 % naturel

Composter permet de réduire considérablement le volume de ses déchets organiques, tout en produisant, sans frais, un fertilisant naturel pour son jardin ou potager, combinant éléments nutritifs et aération du sol. Bref, un modèle gagnant-gagnant !

## Bien entretenir son compost



Le secret d'un compost réussi est simple. Un apport équilibré de matières sèches et de matières humides, ainsi qu'un brassage régulier, permettent sans trop d'efforts d'obtenir un compost de bonne qualité et sans mauvaises odeurs. Dans le cas d'un compost trop humide, il convient de rajouter de la matière sèche et brasser. À l'inverse, dans le cas d'un compost trop sec, il faut rajouter des matières humides ou un peu d'eau.

## Besoin d'un conseil ?



Sur simple demande, le maître-composteur de la Communauté de l'Auxerrois se déplace à domicile et propose un accompagnement personnalisé dans la mise en œuvre du compostage, de sa bonne réussite jusqu'à l'utilisation du compost. En complément, son intervention consiste également à transmettre à chaque foyer des informations sur les pratiques de paillage et de jardinage au naturel. Contactez le :

**N° Vert 0 800 89 2000**

(Appel gratuit depuis un poste fixe).

**MIEUX  
TRIER**



**À DÉPOSER**



Les épluchures de fruits et légumes



Les restes de repas



Le marc de café, les filtres en papier, les sachets de thé



Les coquilles d'œufs



Les déchets de jardin

## COMPOSTEURS À LA VENTE

La Communauté de l'Auxerrois propose des composteurs de deux tailles à la vente, à tarif préférentiel.



650 l.



360 l.



## À NE PAS DÉPOSER

Les restes de viande et de poisson, les os, les excréments de chiens/chats, les huiles de friture, le charbon de bois, les mégots de cigarette, les poussières d'aspirateur.

Les tailles de rosiers, les tailles de plantes malades, les feuilles vernissées (lierre, laurier), les branches de thuya, la cendre de bois.



# Faciliter le réemploi et le recyclage des tissus et du cuir

Une trentaine de colonnes à textile sont installées sur le territoire. Vêtements, linge de maison, chaussures et maroquinerie usagés peuvent y être déposés. Ils seront collectés et triés par l'entreprise EcoTextile, prestataire de la Communauté de l'Auxerrois.

43 % de la collecte estimée en bon état, est revendue au détail sur le marché national et international. 30 %, jugée trop usée pour être réutilisée, est recyclée en chiffonnage industriel. 12 % est destinée à alimenter les entreprises d'effilochage. Enfin, les 15 % restant sont incinérés.

Les fibres textiles recyclées ne nécessitent pas de nouvelle teinture, ce qui évite des rejets de produits chimiques. Les économies d'énergie et de matières premières telles que le coton ou la soie sont également à prendre en compte.



## Pour les points d'apport volontaire...

Rendez-vous sur [www.agglomeration-auxerrois.fr](http://www.agglomeration-auxerrois.fr) pour connaître la liste des bornes textiles sur le territoire.

Pour tout renseignement, contacter le

**N°Vert 0 800 89 2000**

(Appel gratuit depuis un poste fixe).

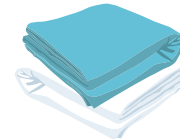
**MIEUX TRIER**



**À DÉPOSER**



Vêtements



Linge de maison



Chaussures



Maroquinerie

## À EMBALLER DANS UN SAC FERMÉ.

Les objets doivent être propres et secs et placés dans un sac fermé, sans que celui-ci soit trop volumineux.

## ATTACHEZ LES CHAUSSURES PAR PAIRE.

Les chaussures doivent être attachées par paires, avec des lacets ou un élastique. Jusqu'à 40 matériaux différents seraient utilisés dans la fabrication d'une chaussure. Si elles sont en bon état, elles seront donc réemployées, sinon directement incinérées.



**À NE PAS DÉPOSER**

Coussins, couettes ou oreillers.





# L'alternative pour les déchets non collectés en porte-à-porte

## Les déchèteries de l'Auxerrois

**Auxerre** Les Cassoirs, Route de Toucy (D965)

**Augy** Rue des Fleurs

**Branches** Lieu-dit "Les Bruyères", Chemin communal n°7

**Gy-l'Évêque** Route de la Grilletière

**Monéteau** Rue de Dublin

**Venoy** Lieu-dit des Bois de Soleines (D124)

### HORAIRES D'ÉTÉ Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<b>AUGY</b>	9h30 - 12h 14h30 - 18h	Fermé	9h30 - 12h 14h30 - 18h	Fermé	9h30 - 12h 14h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h
<b>AUXERRE</b>	9h30 - 12h 14h30 - 18h	9h30 - 12h 14h30 - 18h	9h30 - 12h 14h30 - 18h	9h30 - 12h 14h30 - 18h	9h30 - 12h 14h30 - 18h	9h - 12h30 13h30 - 19h
<b>BRANCHES</b>	Fermé	9h30 - 12h 14h30 - 18h	Fermé	9h30 - 12h 14h30 - 18h	Fermé	9h - 12h30 13h30 - 18h
<b>GY-L'ÉVÊQUE</b>	Fermé	Fermé	14h - 18h	Fermé	Fermé	9h30 - 12h 14h - 18h
<b>MONÉTEAU</b>	9h30 - 12h 14h30 - 18h	Fermé	9h30 - 12h 14h30 - 18h	9h30 - 12h 14h30 - 18h	9h30 - 12h 14h30 - 18h	9h - 12h30 13h30 - 19h
<b>VENOY</b>	Fermé	9h30 - 12h 14h30 - 18h	Fermé	9h30 - 12h 14h30 - 18h	Fermé	9h - 12h 13h30 - 18h

### HORAIRES D'HIVER Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars

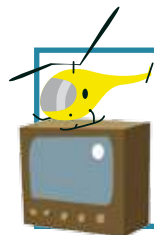
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<b>AUGY</b>	10h - 12h 14h - 17h	Fermé	10h - 12h 14h - 17h	Fermé	10h - 12h 14h - 17h	10h - 12h 14h - 17h
<b>AUXERRE</b>	10h - 12h 14h - 17h	10h - 12h 14h - 17h	10h - 12h 14h - 17h	10h - 12h 14h - 17h	10h - 12h 14h - 17h	10h - 12h 14h - 17h
<b>BRANCHES</b>	Fermé	10h - 12h 14h - 17h	Fermé	10h - 12h 14h - 17h	Fermé	10h - 12h 14h - 17h
<b>GY-L'ÉVÊQUE</b>	Fermé	Fermé	14h - 16h	Fermé	Fermé	9h30 - 12h 14h - 16h
<b>MONÉTEAU</b>	10h - 12h 14h - 17h	Fermé	10h - 12h 14h - 17h	10h - 12h 14h - 17h	10h - 12h 14h - 17h	10h - 12h 14h - 17h
<b>VENOY</b>	Fermé	10h - 12h 14h - 17h	Fermé	10h - 12h 14h - 17h	Fermé	10h - 12h 14h - 17h

MIEUX  
TRIER



## À DÉPOSER

Batteries - Bois triés - Bouteilles de gaz - Cartouches d'encre - Déblais/gravats - Déchets diffus spécifiques (DDS) - Déchets verts - Écrans - Encombrants - Extincteurs - Gros électroménager - Huile de friture - Huile de vidange - Lampes - Métaux - Palettes - Petits appareils ménagers - Piles et accumulateurs - Pneumatiques - Radiographies



Dans le cadre d'un partenariat avec Emmaüs, **UNE BENNE "RÉEMPLOI"** est installée dans les déchèteries d'Augy, Auxerre et Monéteau. Elle reçoit les objets en bon état, pouvant être réutilisés : vaisselle, jouets, mobilier, électroménagers, livres, etc.



## À NE PAS DÉPOSER

- Amiante → **SITE DE DÉPÔT AGRÉÉ**
- Médicaments, DASRI → **PHARMACIE**
- Ordures ménagères → **COLLECTE EN PORTE-À-PORTE OU EN APPORT VOLONTAIRE**
- Déchets explosifs → **GENDARMERIE**
- Cadavres d'animaux de compagnie → **VÉTÉINAIRE**



## DÉCHÈTERIE

Pour tout  
renseignement,  
contacter le

**N° Vert 0 800 89 2000**

(Appel gratuit depuis un poste fixe).



# De la collecte aux filières de traitement

La Communauté de l'Auxerrois travaille avec différents éco-organismes agréés par l'Etat, qui l'accompagnent dans la mise en œuvre de systèmes de collecte grâce à un soutien technique et/ou financier.



## POUR LES EMBALLAGES



## POUR LES PAPIERS



## POUR LES DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

Il s'agit des appareils électriques fonctionnant sur secteur, piles ou batteries.



## POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX OU DANGEREUX

Il s'agit des pots de peinture, les aérosols, le white spirit, les colles ou encore les phytosanitaires.



## POUR LES MEUBLES USAGERS



## POUR LES LAMPES

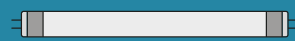
Il s'agit des lampes déposées en déchèteries ou dans les magasins partenaires ([www.malampe.org](http://www.malampe.org)). Les coûts sont intégralement financés par l'éco-contribution que chacun paye en achetant une lampe neuve.



LAMPE FLUO-COMPACTE



LAMPE À LED



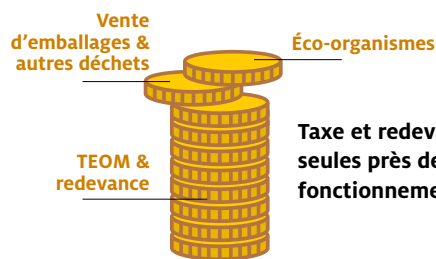
TUBE FLUORESCENT, DIT "NÉON"



## POUR LES TISSUS ET LE CUIR

# Un budget de 7 millions €/an

➔ La collecte est financée par la **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**, la **Redevance spéciale** et le **soutien au tri**. La TEOM est un impôt appliqué sur les propriétés et le foncier bâti. La base de calcul de la taxe est établie selon la valeur locative du bien. La Redevance spéciale, quant à elle, concerne uniquement les commerces, les artisans et les administrations.

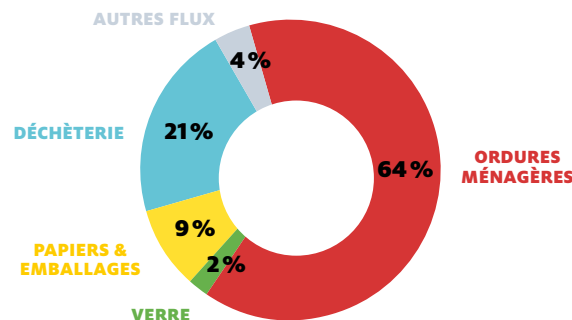


Taxe et redevance couvrent à elles seules près de 80 % des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

## 97,70 €

Coût TTC du service par habitant pour l'ensemble des charges de gestion, déduction faite des recettes liées aux soutiens des éco-organismes, aux ventes de matériaux et aux aides diverses (données 2015).

### RÉPARTITION DU COÛT PAR TYPE DE DÉCHETS



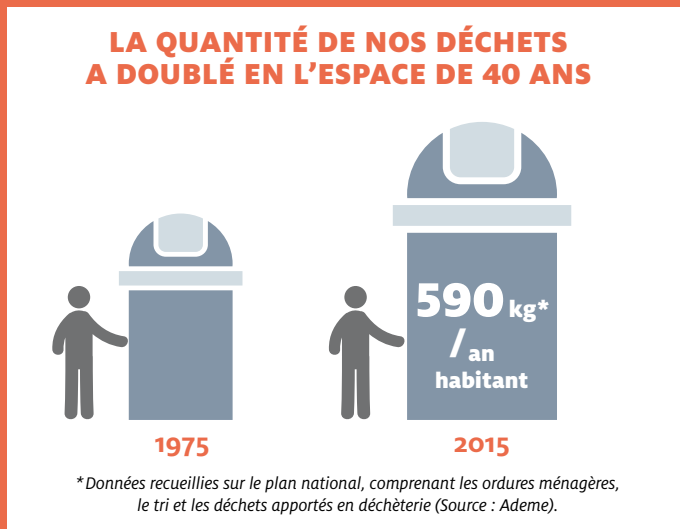
Ces chiffres ne prennent pas en compte la collecte et le traitement des déchets des huit communes du Coulangeois qui ont intégré la Communauté de l'Auxerrois au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Celles-ci ont conservé leur mode de facturation en redevance incitative (en fonction du volume de déchets produits par foyer, via la lecture d'une puce électronique présente sur chaque bac rouge).



# Bien choisir ses produits

S'attaquer au cœur du problème des déchets équivaut à changer sa manière de consommer.

Le 8 août 2016, l'humanité épuisait toutes les réserves naturelles renouvelables de la Terre pour l'année, piochant ainsi dans les réserves de façon irréversible jusqu'à fin décembre. Le tristement célèbre "jour du dépassement" avance d'année en année : le 13 août en 2015, le 18 août en 2014, et ainsi de suite.



Comprendre l'impact de notre pouvoir d'achat sur l'environnement et agir en conséquence est donc tout l'enjeu de ce début de XXI<sup>e</sup> siècle.

**Le pouvoir de changer les choses appartient aux consommateurs, collectivement, grâce aux décisions individuelles prises au quotidien.**

**MIEUX CONSOMMER**

Si recycler est nécessaire, produire moins l'est encore plus !  
Ce qui n'est pas consommé n'a pas besoin d'être jeté.  
Mais concrètement, comment faire ? Voici quelques astuces.

## Des astuces pour jeter moins



- Refuser les prospectus dans sa boîte aux lettres en affichant un "**STOP PUB**".
- Composter ses déchets organiques en installant un **composteur**.
- Préférer les **éponges et serpillères** plutôt que les lingettes jetables.
- Protéger ses aliments dans des **boîtes réutilisables** plutôt que sous film plastique ou aluminium.
- **Boire l'eau du robinet**. D'excellent rapport qualité/prix, elle est souvent riche en calcaire, donc en calcium, qui aide à renforcer la solidité osseuse.
- Remplacer les gobelets, assiettes et couverts en plastique jetable par de la **vaisselle réutilisable**.
- Utiliser des **piles rechargeables**.



- **Refuser les objets promotionnels** offerts sur les stands.
- Apporter ses sacs **cabas, sacs en tissu** ou son **panier** au moment des courses.
- **Proscrire les portions** d'aliments avec **emballage individuel**, comme pour les biscuits.
- Acheter les produits en **vrac** dans la mesure du possible.
- Prendre une **bouteille réutilisable** (thermos/gourde) au bureau ou pendant ses séances de sport, au lieu d'acheter des bouteilles en plastique jetables.
- **Louer** plutôt qu'acheter un objet que l'on utilisera ponctuellement.
- Offrir des **cadeaux dématérialisés**, comme un massage, un dîner, une place de concert, etc.
- Apporter ses appareils ménagers qui ne marchent plus chez un **réparateur** ou dans un **Repair café**.



# Lutter contre le gaspillage alimentaire

CHAQUE ANNÉE, EN FRANCE, ON JETTERAIT EN MOYENNE

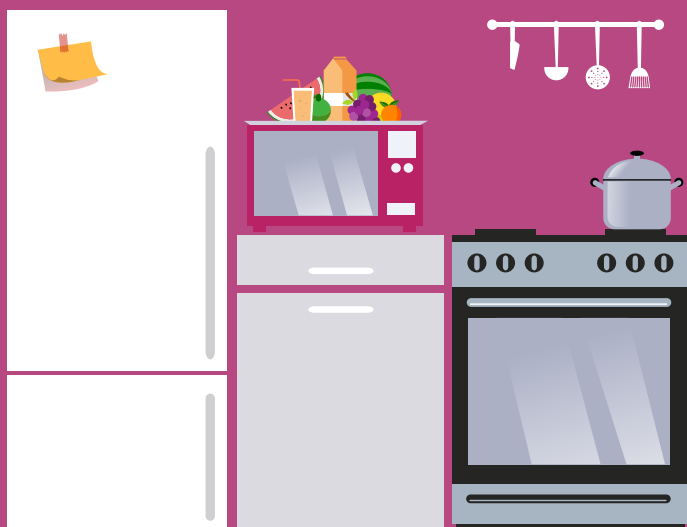


PAR PERSONNE

(Source : ADEME).

Le gaspillage alimentaire accroît l'utilisation des ressources naturelles et provoque des pollutions inutiles, tandis que les déchets à collecter et à traiter génèrent des coûts supplémentaires pour les collectivités.

En tant que derniers maillons de la chaîne, les consommateurs peuvent agir sur l'ensemble des échelons où se pratique le gaspillage alimentaire. Il suffit pour cela de changer les habitudes de consommation, sans grands efforts.



MIEUX CONSOMMER



## Acheter malin

- Faire l'inventaire de son réfrigérateur et de ses placards avant de partir faire ses courses.
- Rédiger une **liste de courses** afin d'éviter les achats impulsifs.
- Ne pas faire ses courses le "ventre vide".
- Établir un **menu de la semaine** en tenant compte de ce qu'il y a déjà dans le réfrigérateur et les placards.
- Adapter les quantités achetées aux **besoins réels** et ne pas toujours céder aux offres promotionnelles du type "1 produit acheté, le deuxième à moitié prix".



## Conserver malin

- Afin de ne pas jeter des aliments encore consommables, ne pas confondre :
  - **DLC : date de limite de consommation**  
À consommer jusqu'au 23/04/2017  
Après cette date, le produit est périmé et non consommable,
  - et
  - **DDM : date de durabilité minimale**  
À consommer de préférence avant le 23/04/2017  
Après cette date, le produit n'est pas périmé, il est sans danger mais peut avoir perdu certaines de ses qualités.
- Pour éviter qu'elles ne germent trop vite, **entreposer les pommes de terre dans un endroit sombre** avec deux pommes et ne pas les disposer à côté d'oignons.
- Pour empêcher le gaz de s'échapper des **boissons gazeuses entamées**, les placer dans le réfrigérateur le **goulot en bas**.
- **Ne pas laver les légumes avant leur stockage** dans le réfrigérateur, pour ne pas qu'ils mûrissent trop vite.





Pour toute précision complémentaire,  
merci de contacter le Service environnement  
de la Communauté de l'Auxerrois

**N° Vert 0 800 89 2000**

*Appel gratuit depuis un poste fixe  
du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.*

Communauté de l'Auxerrois  
6 bis Place du Maréchal Leclerc - BP 58  
89010 Auxerre Cedex  
Tél : 03 86 72 20 60

[www.agglomeration-auxerrois.fr](http://www.agglomeration-auxerrois.fr)



communauté  
de l'auxerrois